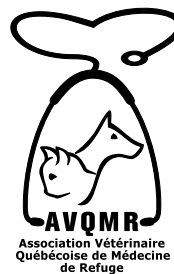


# **Normes de soins canadiennes pour les animaux des refuges : en accord avec les Recommandations de l'ASV**

*Revues et publiées par le Conseil consultatif canadien  
sur les normes nationales pour les refuges*

*Auteurs :*

D<sup>re</sup> Esther Attard, Kathy Duncan, Tanya Firmage, Sandra Flemming, Kelly Mullaly,  
D<sup>re</sup> Patricia Pryor, D<sup>re</sup> Magdalena Smrdelj, Barbara Cartwright, Toolika Rastogi



**Version française:** Communications Pierre René de Cotret

**Vérification de la version française et de la terminologie:** merci à l'Association québécoise des SPA et SPCA et à D<sup>re</sup> Marie-Josée Neault, pour l'Association Vétérinaire Québécoise de Médecine de Refuge.

Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien Programmes d'appui aux langues officielles.

We acknowledge the financial support of the Government of Canada through the Department of Canadian Heritage Official Languages Support Programs.

Nous reconnaissons l'appui financier de l'Association québécoise des SPA et SPCA pour la traduction de ce document en français.

We acknowledge the financial support of the Association québécoise des SPA et SPCA for the French translation of this document.



Patrimoine canadien Canadian Heritage



# Normes de soins canadiennes pour les animaux des refuges: en accord avec les Recommandations de l'ASV

*Revues et publiées par le Conseil consultatif canadien  
sur les normes nationales pour les refuges*

## Le recueil de Recommandations de l'ASV

Avec la publication, en 2010, des *Recommandations de normes de soins pour refuges animaliers* (ci-après appelées les «Recommandations»), l'Association of Shelter Veterinarians (ci-après appelée l'ASV) a fourni à la communauté des sociétés d'assistance aux animaux un ensemble d'outils complet pour aider les organisations à ajuster leurs activités en fonction des pratiques recommandées pour tous les volets des soins aux animaux. Le document fait référence à la réglementation en vigueur aux États-Unis, mais il maintient son objectif de «présenter des informations qui aideront tout organisme d'aide aux animaux à répondre aux besoins physiques, psychologiques et comportementaux des animaux dont il a la garde (...) et à adopter des normes de soins minimales, à viser les meilleures pratiques et à reconnaître celles qui sont inacceptables» (Avant-propos des Recommandations). Même si le mouvement américain des organismes de protection du bien-être des animaux affiche une longue feuille de route, il n'y a pas de réglementation nationale pour les refuges aux États-Unis, et ce recueil de Recommandations de l'ASV a été le premier document offert à l'industrie des refuges.

## Le contexte canadien

Au Canada, les refuges pour animaux sont passés du modèle traditionnel de contrôle animalier – avec les taux d'euthanasie élevés qui s'ensuivent – à une grande diversité de modèles: des installations de contrôle des animaux aux établissements de soins palliatifs à long terme, en passant par toute une gamme d'établissements entre les deux. De même, le terme «refuge» est utilisé pour englober les sociétés d'assistance aux animaux et les Sociétés pour la prévention de la cruauté aux animaux (SPCA), ainsi que les groupes organisés d'aide aux animaux, dont les petits refuges à la maison, les centres de secours à long terme et les foyers d'accueil.<sup>1</sup>

Certains éléments de la réglementation des provinces orientent ou dirigent certaines activités des refuges, mais il n'existe pas de recommandations ni de normes canadiennes complètes et unifiées. L'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) a publié ses propres recommandations, destinées aux vétérinaires, pour le soin des animaux de compagnie, mais elle n'a pas le pouvoir d'établir des normes. Par ailleurs, même si les installations médicales vétérinaires sont réglementées par les

---

<sup>1</sup> Le tout premier refuge animalier du pays a été ouvert par la SPCA du Canada à Montréal. L'objectif de l'organisme, fondé en 1869 par un groupe d'éminents citoyens, était de «fournir des moyens efficaces pour prévenir efficacement la cruauté envers les animaux à travers le Dominion du Canada». Au début, la principale préoccupation de la SPCA était d'améliorer le traitement des chevaux de trait. Elle a acquis son premier refuge en 1914. La SPCA de l'Ontario a été fondée en 1873 (sous l'appellation d'Ontario Humane Society). «En 1882, la Nouvelle-Écosse est devenue la première administration en Amérique du Nord à adopter des lois pour la prévention de la cruauté envers les animaux (cette même année, la Grande-Bretagne a également promulgué des lois contre la cruauté). Dans la réglementation de la Nouvelle-Écosse de 1824, on prévoyait l'administration de coups de fouet en public comme punition pour les personnes reconnues coupables de cruauté envers les animaux. La SPCA de Nouvelle-Écosse a été incorporée en 1877.» (SPCA de Nouvelle-Écosse, s.d. History of the Nova Scotia SPCA. Téléchargé au <http://www.spcans.ca/about-us/history.html>). La Toronto Humane Society a été fondée en 1886. La loi sur la SPCA de Colombie-Britannique et la création de son organisme de gestion des refuges remontent à 1895. Les lois provinciales sur le bien-être des animaux ont été mises à jour au fil des ans. Récemment (en 2009), des Normes de soins relatives aux animaux ont été incorporées dans la *Loi sur la société de protection des animaux de l'Ontario*.

provinces au Canada, il y a peu de refuges qui emploient un médecin vétérinaire, et il y a peu d'inspections pour vérifier la conformité aux normes. Somme toute, tout comme aux États-Unis, il n'y a pas de réglementation nationale qui définit les soins à prodiguer aux animaux dans les refuges au Canada.

### **Recommandation du Comité canadien de révision des Recommandations de l'ASV**

En 2013, la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux (FSCAA) a mis sur pied le Conseil consultatif canadien sur les normes nationales pour les refuges. Il réunissait plus de 40 Canadiens provenant de 22 organisations représentant les refuges, les services animaliers, les vétérinaires et les ONG du secteur de l'aide aux animaux. Parmi eux, on retrouvait des administrateurs d'expérience, des directeurs des opérations, des spécialistes du contrôle et des soins aux animaux, et des experts en réglementation. Le Conseil a établi un plan pour l'élaboration d'un document inaugural sur les normes de soins pour les animaux des refuges au Canada. Dans un premier temps, un plus petit comité, appelé le Comité canadien de révision des Recommandations de l'ASV (CCRRA), a été chargé d'examiner attentivement le document américain.

Après une analyse approfondie de chacune des sections des Recommandations, le CCRRA en a conclu que, dans l'ensemble, le contenu pratique du document américain était transférable et approprié pour un usage au Canada (avec la réserve que lorsqu'on fait référence à la réglementation américaine fédérale ou des États, on doit y substituer la réglementation canadienne ou provinciale).

En conséquence – et compte tenu du fait que les Recommandations de l'ASV ont été élaborées par un groupe de médecins vétérinaires estimés provenant du monde universitaire et des secteurs de la santé publique, de la gestion des refuges et de la médecine vétérinaire en refuge; et que les auteurs ont réalisé une revue de littérature exhaustive des ressources et des études à l'échelle mondiale – le Conseil consultatif canadien sur les normes nationales pour les refuges

recommande aux refuges canadiens d'adopter les [Recommandations de normes de soins pour refuges animaliers de l'ASV](#), en y ajoutant un [Guide des références canadiennes](#) (voir l'Annexe 1).

Tous les intervenants de la communauté des organismes d'aide aux animaux devraient percevoir ce document comme un outil pour les refuges canadiens qui aspirent à la fois (a) à se conformer aux meilleures pratiques et (b) à mettre fin le plus rapidement possible aux pratiques qui ne sont plus considérées comme acceptables. Lorsqu'il n'est pas possible d'adopter les meilleures pratiques, les refuges devraient s'engager à revoir leurs pratiques de façon continue et à faire tous les efforts nécessaires pour implanter les normes définies dans les Recommandations :

*Les refuges ne devraient pas se concentrer uniquement sur les pratiques inacceptables et les mises en garde présentées en exergue. Ces extraits font ressortir des points particulièrement importants, mais ils ne sont pas suffisants à eux seuls pour faire l'évaluation complète d'un programme. (Recommandations de l'ASV, section « Comment utiliser ce document »)*

Compte tenu de l'étendue et de la diversité du Canada, et afin que l'appui aux Recommandations se révèle inclusif plutôt que polémique, nous reconnaissons qu'il ne sera pas nécessairement toujours possible de mettre fin « sans délai » à certaines pratiques considérées comme inacceptables, mais il est entendu qu'il faut progressivement éliminer ces pratiques pour rehausser les soins et le bien-être des animaux.

### **Remerciements**

Les auteurs des Recommandations de l'ASV ont travaillé pendant plusieurs années pour réaliser une revue en profondeur de la littérature scientifique, confronter leurs observations et rédiger ce document. Ils proposent ici des recommandations équilibrées et réalistes sur les meilleures façons de répondre aux besoins individuels des animaux en refuge tout en protégeant la santé et le bien-être global de l'ensemble de la population.

Le rôle de la médecine de refuge en tant que spécialité a évolué au cours des dernières années, non seulement en raison des connaissances et des aptitudes des personnes impliquées, mais également en matière de résultats escomptés. À mesure que la médecine vétérinaire de refuge continuera à évoluer, il en ira de même pour les pratiques exemplaires de l'industrie. C'est pourquoi les Recommandations laissent la porte ouverte aux révisions futures et aux améliorations basées sur les nouvelles connaissances et les nouvelles expériences. Nous publions ici ces Recommandations à l'intention des Canadiens avec la permission de l'Association of Shelter Veterinarians, que nous tenons à remercier sincèrement.

***Date de révision par le Conseil consultatif canadien sur les normes nationales pour les refuges :***

12 septembre 2013

***Annexes :***

- 1. Guide des références canadiennes sur les normes de soins destinées aux animaux en refuge*
- 2. Membres du Comité canadien de révision des Recommandations de l'ASV*

# Annexe 1

## Guide des références canadiennes sur les normes de soins destinées aux animaux en refuge

Dernière mise à jour : 30 juillet 2013

Sections des Recommandations de l'ASV	Références canadiennes pertinentes
Gestion et tenue des registres	<ul style="list-style-type: none"><li>• Voir les politiques de l'organisme de réglementation vétérinaire de la province et les règlements administratifs</li></ul>
Conception et aménagement des installations	<ul style="list-style-type: none"><li>• Code de pratiques recommandées aux chenils du Canada (Association canadienne des médecins vétérinaires, 2007)</li><li>• Code de pratiques recommandées aux chatteries du Canada (Association canadienne des médecins vétérinaires, 2009)</li><li>• Lignes directrices du CCPA sur : les animaleries – les caractéristiques, la conception et le développement (Conseil canadien de protection des animaux, 2003)</li><li>• Voir les politiques et les normes de l'organisme de réglementation vétérinaire de la province en ce qui concerne les installations lorsqu'un vétérinaire travaille sur place</li></ul>
Gestion des populations	Pas de référence canadienne spécifique à l'échelle nationale
Mesures sanitaires	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Infection Prevention and Control Best Practices for Small Animal Veterinary Clinics</i> (Comité canadien sur la résistance aux antibiotiques, ACMV et Centre for Public Health and Zoonoses, Université de Guelph, 2008)</li></ul>
Santé médicale et bien-être physique	<ul style="list-style-type: none"><li>• Code de pratiques recommandées aux chenils du Canada (Association canadienne des médecins vétérinaires, 2007)</li><li>• Code de pratiques recommandées aux chatteries du Canada (Association canadienne des médecins vétérinaires, 2009)</li><li>• Protocoles de vaccination pour les chiens et les chats – Énoncé de position (Association canadienne des médecins vétérinaires, 2011)</li><li>• Gestion de la douleur chez les animaux – Énoncé de position (Association canadienne des médecins vétérinaires, 2007)</li><li>• Utilisation des antimicrobiens chez les animaux – Énoncé de position (Association canadienne des médecins vétérinaires, 2009)</li><li>• Directives applicables de Santé Canada sur les médicaments d'ordonnance, les médicaments contrôlés et les médicaments utilisés en dérogation des directives de l'étiquette</li><li>• Voir les politiques et les normes de l'organisme de réglementation vétérinaire de la province en ce qui concerne la relation vétérinaire-client-patient (RCVP) et la réglementation applicable concernant les vétérinaires et les modèles de « santé du troupeau » pour animaux en refuge</li></ul>

Santé comportementale et bien-être psychologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodes de dressage sans violence pour les chiens – Énoncé de position (Association canadienne des médecins vétérinaires, 2009)</li> </ul>
L'hébergement en groupe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Code de pratiques recommandées aux chenils du Canada (Association canadienne des médecins vétérinaires, 2007)</li> <li>• Code de pratiques recommandées aux chatteries du Canada (Association canadienne des médecins vétérinaires, 2009)</li> </ul>
Manipulation des animaux	Pas de référence canadienne spécifique à l'échelle nationale
Euthanasie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Euthanasie – Énoncé de position (Association canadienne des médecins vétérinaires, 2006)</li> <li>• Lignes directrices du CCPA sur : l'euthanasie des animaux utilisés en science (Conseil canadien de protection des animaux, 2010)</li> <li>• Code de pratiques recommandées aux chenils du Canada (Association canadienne des médecins vétérinaires, 2007)</li> <li>• Code de pratiques recommandées aux chatteries du Canada (Association canadienne des médecins vétérinaires, 2009)</li> <li>• <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, ch. 19)</i></li> <li>• Voir la loi et la réglementation provinciale</li> </ul>
Stérilisation des animaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stérilisation des chiens et des chats – Énoncé de position (Association canadienne des médecins vétérinaires, 2012)</li> <li>• <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, ch. 19)</i></li> </ul>
Transport des animaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Loi sur la santé des animaux (L.C. 1990, ch. 21)</i> et règlements</li> <li>• Code de pratiques recommandées aux chenils du Canada (Association canadienne des médecins vétérinaires, 2007)</li> <li>• Code de pratiques recommandées aux chatteries du Canada (Association canadienne des médecins vétérinaires, 2009)</li> <li>• Voir la réglementation provinciale sur le transport des animaux; le ministère responsable peut varier d'une province à l'autre</li> </ul>
Santé publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lois provinciales sur la santé et la sécurité au travail</li> <li>• Documents d'orientation du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail</li> <li>• Fondation canadienne d'allergie, d'asthme et d'immunologie</li> <li>• <i>Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail</i></li> <li>• Directives applicables de Santé Canada</li> <li>• Directives applicables de l'Agence de la santé publique du Canada</li> <li>• L'Agence canadienne d'inspection des aliments tient un registre des cas de rage positifs par province</li> </ul>

## Annexe 2

### Membres du Comité canadien de révision des Recommandations de l'ASV

**D<sup>re</sup> Esther Attard, D.M.V. (présidente)**

Médecin vétérinaire  
Toronto Animal Services

**Kathy Duncan**

Directrice, Services animaliers  
Ville de Brampton  
Présidente, Association of Animal Shelter Administrators  
of Ontario

**Tanya Firmage**

Directrice, Bien-être animal et opérations  
SPCA de l'Ontario

**Sandra Flemming**

Directrice, Bien-être animal et opérations  
SPCA de la Nouvelle-Écosse

**Kelly Mullaly**

Directrice générale  
Société d'assistance aux animaux de  
l'Île-du-Prince-Édouard

**D<sup>re</sup> Patricia Pryor, D.M.V., Dip. ACVB**

Médecin vétérinaire behavioriste agréée  
Directrice générale, Comportement et bien-être  
SPCA de Colombie-Britannique

**D<sup>re</sup> Magdalena Smrdelj, D.M.V.**

Médecin vétérinaire en chef intérimaire  
SPCA de l'Ontario

**Barbara Cartwright (secrétaire)**

Directrice générale  
Fédération des sociétés canadiennes d'assistance  
aux animaux

**Toolika Rastogi (secrétaire)**

Directrice, Recherche et politiques  
Fédération des sociétés canadiennes d'assistance  
aux animaux